

**Le Président**  
Ancien Ministre  
Vice-Président honoraire du Sénat  
Maire de Marseille

**Arrêté n° 17/365/CM**

**Désignation du représentant à la Commission Agro-écologie, formation spécialisée de la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural**

**VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code Rural et de la Pêche maritime
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 01-003/16/CM du 17 mars 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Monsieur Jean-Claude Gaudin, en qualité de Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 010-012/16/CM du 17 mars 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant délégations du Conseil de la Métropole au Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2011-531 du 16 mai 2011 relatif au plan régional de l'agriculture durable ;
- L'arrêté du Préfet de région du 5 février 2016 portant Composition de la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural ;

**DECIDE**

**Article 1 :**

Madame Danièle Garcia, Conseillère métropolitaine Déléguée Agriculture, Forêts, Paysage est désignée pour représenter le Président de Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la Commission Agro-écologie, formation spécialisée de la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 11 décembre 2017

**Le Président,**  
**Signé : Jean-Claude GAUDIN**

Reçu au Contrôle de légalité le 12 Décembre 2017